



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

### Séance du 06 février

L'an 2019, le 06 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

#### **Etaient présents :**

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Maurice HERIAT, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Fernand PHILIPPE, M. Jacques PISTER, Mme Damienne VILLAUME.

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 19

Absents : 4

Procurations : 6

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages

exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 1

#### **Etaient excusés avec pouvoir :**

M. Philippe DANIEL excusé, pouvoir à Thierry MERCIER, M. Francis LARDIN excusé, pouvoir à Annie FARRUDJA, M. Jean-Christophe AUBERT excusé pouvoir à Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR excusé, pouvoir à Hervé BERTRAND, M. Christian GEX, excusé donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, Mme Sabrina VAUDEVILLE excusée, pouvoir à Damienne VILLAUME.

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. Guy BIENTZ excusé remplacé par Jacques LAVOIL, M. Jacques DEWAELE excusé remplacé par M. Fernand PHILIPPE, M. Bruno DUJARDIN excusé remplacé par M. Maurice HERIAT, Mme Rose-Marie FALQUE excusée remplacée par M. Gérard COINSMANN, M. Jean-Paul MARTIN excusé remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE  
Mme Marie-Jo-GEORGES, Mme Dominique JACQUOT, M. Jonathan KURKIENCY, M. Jacques LAMBLIN

**Voix consultative** : Mme Sophie LEHE et M Claude RICHARD étaient excusés.  
A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Damienne VILLAUME.

### 2019-009

#### TOURISME : DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS EUROPEENS LEADER

Date de convocation

31/01/2019

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Dans le cadre de la coopération entre le territoire de SAINT DIE DES VOSGES et le PETR DU PAYS DU LUNÉVILLOIS, le site des Lacs de Pierre Percée est un enjeu touristique fort pour les 2 territoires.

Les sites et les activités présentes (portées par le Syndicat Mixte des Lacs de Pierre Percée) sont des atouts touristiques qui méritent une lisibilité accrue et un accroissement de leur attractivité.

C'est dans cet esprit que la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges et de PETR du Pays du Lunévillois collaborent à la mise en œuvre d'actions de promotion de communication.

Ces actions pourront prendre toutes les formes qui semblent pertinentes à la promotion (brochures, achat d'encarts publicitaires, campagnes d'affichages, radiophoniques, télévisuelles ou web, signalétique des sites, habillage de stand).

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

DÉPENSES	
Poste de dépense	€
Action de promotion, communication	37 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 500.00 €</b>

RECETTES		
Nature des concours financiers	€	%
<b>Leader</b>	<b>30 000.00€</b>	<b>80,00%</b>
Autofinancement	7 500.00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>37 500.00€</b>	<b>100,00%</b>

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à un abstention Mme Damienne VILLAUME et 24 voix pour :

- **APPROUVE** la demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter cette demande auprès des fonds LEADER,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention,
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées selon le plan de financement prévisionnel ci-joint,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 et suivants,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président,

Hervé BERTRAND